



Feme Concours Continental de Dissertation

2019 / 2020



Thème:

"Le rôle de la normalisation dans la résolution et le traitement des problèmes socio-économiques des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et la création de solutions durables aux déplacements forcés en Afrique"

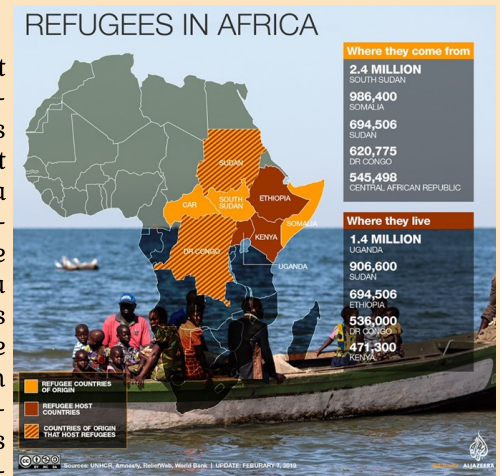
INTRODUCTION

Thème : "Le rôle de la normalisation dans la résolution et le traitement des problèmes socio-économiques des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et la création de solutions durables aux déplacements forcés en Afrique"



La situation des réfugiés dans le monde et en particulier en Afrique

Il existe une dynamique mondiale visant à relever le défi du déplacement forcé par le biais d'approches de développement. Les Nations Unies estiment que le nombre de personnes déplacées par les conflits (y compris les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les demandeurs d'asile) dans le monde est, pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, à son niveau le plus élevé jamais enregistré, soit plus de 70 millions. Selon la Banque mondiale, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile est supérieur à celui de l'ensemble de la population australienne. Le deuxième plus grand nombre de réfugiés dans le monde se trouve en Afrique subsaharienne avec près de 6,6 millions de personnes déplacées. L'Afrique est la région la plus touchée avec plus d'un tiers des personnes déplacées de force dans le monde. Deux pays africains, le Sud-Soudan et la Somalie, figurent parmi les cinq premières sources de réfugiés dans le monde. Les pays africains, en particulier l'Ouganda, le Kenya et l'Éthiopie, accueillent également le plus grand nombre de réfugiés dans le monde, (UNHCR 2018).



Conventions et normes relatives aux réfugiés

Le déplacement forcé modifie les relations sociales ; l'arrivée de personnes déplacées est souvent associée à des perturbations sociales, des tensions, des doléances, une fragmentation sociale et des bouleversements économiques (Banque mondiale, CDHNU (2016), et l'une des réalisations remarquables du XXe siècle dans le domaine humanitaire a été l'établissement du principe selon lequel le problème des réfugiés est une préoccupation de la communauté internationale et doit être traité dans le cadre de la coopération internationale et du partage du fardeau, et soulignent que tant qu'une solution durable appropriée n'aura pas été trouvée pour eux et que les réfugiés ne cesseront pas d'être des réfugiés, que ce soit par rapatriement volontaire ou par intégration légale (naturalisation) dans leur nouveau pays, il est nécessaire de les traiter conformément aux normes minimales de base internationalement reconnues. Ces normes sont définies dans une série d'instruments internationaux (conventions, résolutions, recommandations, etc.), adoptés au niveau universel sous l'égide des Nations Unies, ou dans le cadre d'organisations régionales telles que le Conseil de l'Europe, l'union africaine et l'Organisation des États américains. Afin d'assurer une mise en œuvre plus efficace de ces normes, nombre d'entre elles ont été incorporées dans le droit national d'un nombre croissant de pays. Au niveau universel, l'instrument international juridiquement contraignant le plus complet, définissant des normes pour le traitement des réfugiés, est la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale (1914-1918), des millions de personnes ont fui leur patries à la recherche d'un refuge. Les gouvernements ont réagi en élaborant un ensemble d'accords internationaux pour fournir des documents de voyage à ces personnes qui ont été, de fait, les premiers réfugiés du XXe siècle. Leur nombre a considérablement augmenté pendant et après la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), des millions d'autres personnes ayant été déplacées, déportées et/ou réinstallées de force. Tout au long du XXe siècle, la communauté internationale n'a cessé de rassembler un ensemble de directives, de lois et de conventions pour assurer le traitement adéquat des réfugiés et protéger leurs droits humains. Le processus a commencé sous l'égide de la Société des Nations en 1921. En juillet 1951, une conférence diplomatique tenue à Genève a adopté la Convention relative au statut des réfugiés ("Convention de 1951"), qui a ensuite été modifiée par le Protocole de 1967. Ces documents précisent clairement qui est un réfugié et le type de protection juridique, d'assistance et de droits sociaux qu'un réfugié a le droit de recevoir. Elle définit également les obligations d'un réfugié à l'égard des pays d'accueil et précise certaines catégories de personnes, telles que les criminels de guerre, qui ne peuvent prétendre au statut de réfugié. Initialement, la Convention de 1951 se limitait plus ou moins à la protection des réfugiés européens au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, mais le Protocole de 1967 a élargi son champ d'application à mesure que le problème des déplacements se propageait dans le monde.

Ces instruments (la Convention des Nations Unies de 1951 et le Protocole de 1967) ont également contribué à inspirer d'importants instruments régionaux tels que la Convention de l'OUA sur les réfugiés de 1969 en Afrique, la Déclaration de Carthage de 1984 en Amérique latine et le développement d'un régime d'asile commun dans l'Union européenne. Aujourd'hui, la Convention de 1951 et le Protocole de 1967 demeurent ensemble la pierre angulaire de la protection des réfugiés, et leurs dispositions sont aussi pertinentes aujourd'hui qu'au moment de leur rédaction.

Thème:

"Le rôle de la normalisation dans la résolution et le traitement des problèmes socio-économiques des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et la création de solutions durables aux déplacements forcés en Afrique"



ORGANISERS



Organisation Africaine de Normalization



L'ARSO est un organisme intergouvernemental, créé par l'Union africaine et la CEA en 1977 avec pour mandat principal d'harmoniser les normes africaines et les procédures d'évaluation de la conformité afin de réduire les obstacles techniques au commerce et donc de promouvoir le commerce intra-africain et international ainsi que l'industrialisation de l'Afrique.

Une partie du mandat de l'ARSO est d'assurer le bien-être et la sécurité de la Communauté africaine. Ainsi, en tant qu'organisation africaine, tous les efforts pour éradiquer la pauvreté et s'assurer que les jeunes sont éclairés et créent une culture de qualité chez les jeunes sont en accord avec sa vision et sa mission.

Énoncé de vision de l'ARSO

Être un excellent centre de normalisation qui promeut le commerce et l'industrie.

Énoncé de mission de l'ARSO

Faciliter le commerce intra-africain et mondial en fournissant des normes harmonisées et en facilitant leur mise en œuvre.



AMC Group Africa Limited est une société de formation et de conseil en management certifiée ISO 9001:2015. AMC se spécialise dans la prestation de services de formation, de consultance, de vérification de systèmes et de recherche conformément à diverses normes internationales et nationales. La force motrice de l'AMC est d'avoir un impact positif sur les entités des secteurs public et privé dans leurs systèmes de gestion et leurs opérations.

Nous croyons que les entreprises prospères constituent l'épine dorsale de l'économie d'un pays et le fondement de toute entreprise prospère est la qualité; des produits de qualité, des services de qualité et, à notre avis, ce qui est le plus important, la gestion de la qualité. Non seulement le AMC accorde la priorité aux produits livrables, mais il met aussi en place des systèmes qui garantissent que les décisions de gestion sont conformes aux exigences et aux attentes des clients.

Thème:

"Le rôle de la normalisation dans la résolution et le traitement des problèmes socio-économiques des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et la création de solutions durables aux déplacements forcés en Afrique"



A PROPOS DU 7EME CONCOURS DE DISSERTATION

Thème : "Le rôle de la normalisation dans la résolution et le traitement des problèmes socio-économiques des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et la création de solutions durables aux déplacements forcés en Afrique"

Le Concours a pour objectif d'avoir 3 catégories de lauréats: le **National**, le **Régional** et le **Continental**. A cet égard, l'ARSO demande à tous les organismes nationaux de normalisation (ONN) en Afrique, d'organiser le concours au niveau national et d'envoyer les documents ci-joints (**7e document conceptuel continental et formulaire d'inscription**) aux différentes universités/collèges participant au concours. On s'attend à ce que l'ONN organise la compétition au niveau national. Il s'agit d'envoyer les documents pertinents aux collèges et universités, de recevoir les dissertations des participants, de procéder à l'évaluation et d'attribuer ou de récompenser les lauréats, selon le choix de l'ONN.

Les organisateurs invitent les étudiants des établissements d'enseignement supérieur en Afrique (collèges/universités approuvés par leur commission locale de l'enseignement supérieur) à soumettre leurs essais sur le site Web à propos du thème: "**Le rôle de la normalisation dans la résolution et le traitement des problèmes socio-économiques des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et la création de solutions durables aux déplacements forcés en Afrique**" à l'adresse électronique de leur organisme national de normalisation (ONN) respectif. (Confirmez les dates de soumission auprès de vos ONN respectifs)

Veuillez noter qu'un **minimum de 25 participants** doivent être inscrits auprès de leurs ONN respectifs pour qu'ils puissent participer à la compétition régionale. La **date limite de soumission des trois premiers lauréats par les Bureaux nationaux de normalisation (BNS)** est fixée au **31 mars 2020**, à cette adresse: arso@arso-oran.org

REGLES ET CONDITIONS D'ENTREE

1. Ce concours est ouvert aux citoyens de tous les pays africains âgés de moins de **35 ans** vivant en Afrique et étudiant dans une université/collège reconnu par la commission locale de l'enseignement universitaire ou organisme équivalent dans leur pays.
2. Durée des dissertations : Les dissertations doivent compter entre **1000 et 1200 mots**.
3. Présentation: Les dissertations doivent être à double interligne et présentés en Century Gothic, taille 12.
4. Langue des dissertations: Les dissertations doivent être soumis en anglais ou en français.

Informations sur l'auteur: Les auteurs peuvent utiliser jusqu'à 50 mots pour se décrire. L'information devrait comprendre le nom, le cours et l'année d'études, le nom, la ville et le pays dans lequel l'université est située. (N.B.: ceci ne fera pas partie des 1000-1200 mots), adresses sur la première page de la dissertation avec le titre de la dissertation et informations sur l'auteur. Veuillez également joindre une copie de la carte d'identité ou du passeport et un formulaire d'inscription dûment rempli que vous pouvez obtenir sur les sites Web d'AMC Group Africa Limited (<http://amcgroupafrica.com/>) et ARSO (<https://www.arso-oran.org>).

Thème:

"Le rôle de la normalisation dans la résolution et le traitement des problèmes socio-économiques des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et la création de solutions durables aux déplacements forcés en Afrique"



6. Contacts des auteurs: Les auteurs doivent nous fournir leurs coordonnées **postales, physiques, téléphoniques et électroniques.**
7. Admissibilité
 - Les dissertations suivantes ne sont pas admissibles à ce concours:
 - i. Les dissertations qui ont été présentées ou acceptées pour d'autres concours.
 - ii. Les dissertations qui ont été publiées sous quelque forme que ce soit.
 - iii. Dissertations portant sur le travail d'une personne, d'une organisation ou d'une marque de commerce en particulier.
8. Les participants ne sont autorisés à soumettre qu'une seule dissertation.

CE QUE LES ORGANISATEURS RECHERCHENT - PAS NÉCESSAIREMENT DANS L'ORDRE CI-DESSOUS:

Il existe différents domaines sur le rôle de la normalisation dans la résolution et le traitement des problèmes socio-économiques des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et dans la création de solutions durables aux déplacements forcés en Afrique.

- L'impact de la migration en Afrique
- Les problèmes auxquels sont confrontés les réfugiés, les déplacés internes et les rapatriés dans le cadre du développement durable en Afrique
- Stratégies élaborées pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les réfugiés, les déplacés internes et les rapatriés en Afrique
- Une solution durable aux déplacements forcés en Afrique
- Les enjeux socio-économiques pour les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

LA DISSERTATION DEVRAIT AVOIR:

1. Une introduction précise de la dissertation
2. Compréhension générale des normes dans le contexte des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI)
3. Explication des problèmes auxquels sont confrontés les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées et comment les normes peuvent être utilisées pour fournir des solutions durables
4. Compréhension générale des questions spécifiques affectant les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes, à savoir la sécurité, la santé, les moyens d'existence, le logement et l'infrastructure, l'éducation, l'environnement, la faiblesse des structures gouvernementales et des politiques d'asile
5. Un exemple clair dans la société sur la façon dont les normes ont été utilisées pour créer des solutions durables aux déplacements forcés en fonction des problèmes spécifiques affectant les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes en Afrique ou dans votre pays
6. Une conclusion claire

Thème:

"Le rôle de la normalisation dans la résolution et le traitement des problèmes socio-économiques des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et la création de solutions durables aux déplacements forcés en Afrique"

PRIX POUR LES GAGNANTS

Il y aura deux niveaux de gagnants

Au niveau régional

1ère position - USD 500

2ème position - USD 300

3ème position - USD 200

Au niveau continental

1ère position - (hommes et femmes) chaque 1000 USD

2ème position - USD 800

3ème position - USD 500

De plus, le gagnant de la 1ère position recevra un voyage et un hébergement pour les prochains événements de l'Assemblée générale de l'ARSO à Kampala, en Ouganda, qui se tiendront en 2020 pour être honorés.

SELECTION DES LAUREATS DANS LES REGIONS

La sélection des lauréats au niveau régional se fera en fonction du regroupement des États africains de la CEA de l'ONU comme suit.

AFRIQUE CENTRALE:

Cameroun, Tchad, République Centrafricaine, Congo, Guinée Équatoriale, Gabon et Sao Tomé-Et-Principe

AFRIQUE DE L'EST:

Burundi, Comores, Djibouti, Éthiopie, Érythrée, Érythrée, Kenya, Madagascar, Ouganda, Comores, République Démocratique Du Congo, Rwanda, Seychelles, Somalie, Sud Soudan, Tanzanie et Rwanda

AFRIQUE DU NORD:

Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Mauritanie, Soudan Et Tunisie

AFRIQUE AUSTRALE:

Afrique Du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.

AFRIQUE DE L'OUEST:

Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte D'ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter Le Site www.uneca.org





DROIT D'AUTEUR

Veillez noter qu'en participant au concours, vous avez cédé les droits d'auteur de votre dissertation aux organisateurs de cet événement qui peuvent le publier en tout ou en partie sur leurs sites Web respectifs, sur les sites Web des organismes nationaux de normalisation et sur un large éventail de publications à distribuer en Afrique et ailleurs.

SELECTION DES GAGNANTS

Les gagnants seront sélectionnés à l'issue d'un processus de sélection équitable et impartial par les organisateurs.

La décision des juges est définitive.

L'ANNONCE DES GAGNANTS

- **Lauréats régionaux**

L'information sur les lauréats régionaux sera publiée sur les sites Web suivants:

1. Les organisateurs
2. Leurs communautés économiques régionales respectives
3. Le site Web de leur organisme national de normalisation

Les lauréats régionaux seront annoncés lors des célébrations de la Journée nationale de la normalisation dans leur pays immédiatement après le concours de dissertation et la sélection des lauréats

- **Gagnants continentaux**

L'information sur les gagnants continentaux sera publiée sur les sites Web suivants:

1. Les organisateurs
2. Commission de l'Union africaine
3. Site web de tous les organismes nationaux de normalisation

Les lauréats continentaux seront annoncés lors de la célébration annuelle de la Journée de normalisation pour l'Afrique pendant l'Assemblée générale de l'ARSO (à Kampala, Ouganda - juin 2020).



POUR PLUS D'INFORMATIONS, VISITEZ LES SITES WEB SUIVANTS:

- Organisation Africaine de Normalisation..... www.arso-oran.org
- AMC Group Africa..... www.amegroupafrica.com
- Sites web de divers Organismes Nationaux de Normalisation en Afrique

Thème:

"Le rôle de la normalisation dans la résolution et le traitement des problèmes socio-économiques des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et la création de solutions durables aux déplacements forcés en Afrique"